

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE KNOERINGUE DE LA SEANCE DU 11 MARS 2019
--

LISTE de PRESENCE

Sous la présidence de M. UEBERSCHLAG André, Maire

Présents : MM. GROELLY Patrick, MERTZ Véronique, BURGY Michel, adjoints.
MM. DOPPLER Franck, GENG Caroline, GUTZWILLER Laurent, MUNCH Johnny,
MUNCH Pascal, RAPP Chantal, SCHLURAFF Nadia.

Le secrétaire de séance : Mme MERTZ Véronique.

Ordre du jour :

1. Approbation des derniers procès-verbaux du 11 février 2019
2. Travaux
3. Affaires financières
4. POS / PLU
5. Urbanisme
6. Préparation budgétaire
7. Divers

1. – APPROBATION du PROCES-VERBAL du 11 mars 2019

Les procès-verbaux, expédiés à tous les membres, sont commentés par Monsieur le Maire. Aucune observation n'étant formulée, ils sont adoptés à l'unanimité.

2. – TRAVAUX**2.1. – Enfouissement des réseaux**

Monsieur le Maire fait savoir que :

- les travaux d'enfouissement des réseaux électriques ont été commandés auprès d'Enedis, et qu'ils débiteront dans le courant du mois de septembre 2019 au plus tard,
- les travaux AEP (Alimentation en Eau potable) sont pratiquement achevés : l'entreprise ENCER procédera à une interruption momentanée du chantier durant 4 semaines, afin d'éviter des travaux devant l'église durant le Temps Pascal : ils reprendront après Pâques.

2.2. – Voirie

Monsieur le Maire présente au conseil le devis établi par l'Entreprise Est Signalisation, qui propose, pour 12 078.22 € TTC, la pose de coussins berlinois aux trois entrées du village avec

leur signalétique. Il est précisé toutefois que la qualité de l'enrobé situé à l'entrée côté Muespach est de mauvaise qualité pour accueillir une telle implantation.
D'autres devis sont en attente.

3. – AFFAIRES FINANCIERES

3.1. – Subventions scolaires

Une demande de subvention a été formulée par M. le Directeur de l'école primaire auprès des mairies afin de participer au financement de la classe verte qui se déroulera au Centre la Renardière à Aubure du 12 au 17 mai 2019.

Une aide de 12 €/enfant/ jour est demandée aux communes : sachant que 9 enfants de Knoeringue sont concernés par ce projet, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'inscrire la somme de 540.00 € au budget 2019.

4. – APPROBATION du PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.123-10, R.123-24 et R.123-25 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30.11.2015 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et fixant les modalités de concertation avec le public ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 16.07.2018 tirant le bilan de la concertation avec le public ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 16.07.2018 ayant arrêté le projet de PLU ;

Vu l'arrêté municipal n° 2018/15 en date du 11.10.2018 soumettant le projet de PLU à enquête publique ;

Vu les objectifs définis dans la délibération de prescription du PLU, notamment :

- Conserver le caractère villageois compact existant en définissant des limites claires à l'extension urbaine le long des axes routiers traversant. Le village est en effet situé au carrefour des routes départementales D16, D16-3 et D16-5 qui ne doivent pas servir de support à une urbanisation linéaire incontrôlée ;
- Engager une réflexion approfondie sur les espaces libres ou peu denses internes à l'agglomération bâtie actuelle en termes d'aménagement urbain, en précisant les actions possibles, notamment en zone UC, afin de tenir compte de la morphologie bâtie et des espaces naturels les plus significatifs ;
- Knoeringue, du fait de son positionnement géographique est une commune démographiquement dynamique : un accroissement potentiel de la population assurerait la préservation de l'ensemble scolaire, la pérennité de la vie associative... ;
- Reconfigurer les limites constructibles du P.O.S. dans les secteurs urbanisables actuels afin de tenir compte des besoins de développement définis par les élus : les réserves constructibles en zones d'extension du P.O.S. permettraient en effet potentiellement l'accroissement de la population actuelle ;

- Engager une réflexion sur la préservation du bâti ancien ou typique, voire mettre en œuvre des protections dans le cadre du futur PLU ;
- Réfléchir au potentiel de mutation des bâtiments agricoles existants dans le tissu du centre, tout en veillant aux règles à mettre en œuvre, le cas échéant, afin de conserver la morphologie urbaine actuelle ;
- Préserver des possibilités de développement des exploitations agricoles et des activités para-agricoles connexes dans des espaces ouverts ou en limite d'agglomération en veillant à leur intégration ;
- Pérenniser la continuité naturelle et paysagère du Thalbach en s'appuyant sur son cortège boisé et/ou les prairies attenantes ;
- Protéger le secteur de vergers et/ou d'espaces ouverts au nord du Thalbach et situé le long de la D 16-3, secteur interstitiel marqué entre deux massifs boisés qui forment un noyau de biodiversité ;
- Préserver les secteurs de vergers et/ou de boisements aux abords directs de l'agglomération du village et les prendre en compte en termes d'aménagement urbain et de préservation des paysages et de la qualité de vie pour les habitants ;
- Ouvrir la réflexion sur les règles applicables pour les constructions isolées existantes en zones agricoles, et demain en zones naturelles du P.L.U.

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

Considérant que les résultats de ladite enquête publique et la prise en compte de certaines remarques des services et organismes associés nécessitent quelques modifications mineures du projet de PLU, à savoir :

- **Suite donnée aux demandes effectuées dans le cadre de l'enquête publique**
 - La possibilité pour les zones IAU d'être aménagées sans minimum de surface requise afin de favoriser les projets de construction tout en respectant les OAP et l'aménagement d'ensemble du secteur concerné.
- **Suite donnée aux avis des PPA**
 - Une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux,
 - La prise en compte de la gestion des déplacements et des stationnements,
 - La prise en compte de la gestion des risques dans le projet de territoire.

Des adaptations mineures ont été effectuées sur le règlement ainsi que dans le rapport de présentation.

Considérant que le projet de PLU tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **décide d'approuver le projet de PLU** tel qu'il est annexé à la présente délibération.
- La présente délibération fera l'objet **d'un affichage en mairie durant un mois. Mention** de cet affichage **sera insérée** en caractères apparents **dans un journal diffusé dans le département.**
- **Le dossier de PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture.**

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

5. – URBANISME

5.1. – Documents d'urbanisme

Monsieur le Maire présente les différentes demandes déposées en mairie depuis le dernier Conseil Municipal :

Documents d'urbanisme	Lieu/Adresse	Motif	Avis
PC Jacquot Catherine	11b, rue d'Altkirch	Agrandissement de la maison + piscine	Favorable Informez la mairie préalablement au remplissage de la piscine

5.2. – Carré de l'habitat

La question des places de parking a à nouveau été évoquée.

Monsieur le Maire propose d'aller voir sur site dès que possible et aviser ensuite.

6. – PREPARATION BUDGETAIRE

Hormis les gros chantiers de rénovation du réseau AEP et de la sécurisation de la traversée du village déjà programmés, d'autres projets ont également été évoqués, à savoir :

La création d'une aire de jeux.

Un débat fait apparaître les paramètres dont il faudra tenir compte :

- l'emplacement de l'aire en question : l'idée de l'implanter en lieu et place du vieux rucher situé sur la parcelle du Dorfhus a été proposée,
- des concepts : quelle classe d'âge faut-il concerner par cet investissement ? (petite enfance, pré ado, adolescence...)
- des coûts que représente un tel projet..

Madame SCHLURAFF Nadia se charge de contacter des entreprises spécialisées dans ce domaine, et qui seront à même de proposer une solution globale.

Le nouveau cimetière

Il reste pour l'heure suffisamment de concessions dans l'enceinte du cimetière actuel, donc, ce projet n'est pas la priorité.

Le préau scolaire

Le Conseil Municipal a opté pour le pack complet de la rénovation du préau, à savoir, la dalle ragrée et la peinture. L'Entreprise Kwast semble proposer la meilleure offre. Monsieur le Maire se charge d'obtenir davantage de détails techniques encore avant de décider lors du prochain conseil municipal.

7. - DIVERS

7.1. – SLA (Saint Louis Agglomération)

Une réunion a eu lieu au sein de l'agglomération de communes concernant le prix de l'eau : il a été décidé de le fixer, à compter du 1^{er} janvier 2020, (puisque la compétence de l'eau sera prise par SLA à cette date-là...) à 2.75 €/m³

7.2. – Affaires scolaires

Madame Caroline GENG a entrepris les démarches nécessaires afin qu'un entraîneur de basket officie gracieusement à l'école à raison de 6 séances de 2 heures. Le Conseil Municipal donne son accord principe à l'achat d'un panneau de basket dans le cadre de ce cycle sportif.

Aucun membre n'ayant à intervenir, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h20.

Ordre du jour :

1. Approbation des derniers procès-verbaux du 11 février 2019
2. Travaux
3. Affaires financières
4. POS / PLU
5. Urbanisme
6. Préparation budgétaire
7. Divers

**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des
délibérations du conseil municipal de Knoeringue
de la séance du 11 mars 2019**

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
UEBERSCHLAG André	Maire		
GROELLY Patrick	1^{er} adjoint		
MERTZ Véronique	2^{ème} adjoint		
BURGY Michel	3^{ème} adjoint		
DOPPLER Franck	Conseiller Municipal		
GENG Caroline	Conseiller Municipal		
GUTZWILLER Laurent	Conseiller Municipal		
MUNCH Johnny	Conseiller Municipal		
MUNCH Pascal	Conseiller Municipal		
RAPP Chantal	Conseiller Municipal		
SCHLURAFF Nadia	Conseiller Municipal		

